

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Affiliés	Présents	Nombre de Voix prenant part au vote (présents et représentés)
27	26	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Pontoise selon date figurant ci-dessus

L'an 2026, le 20 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil municipal sous la présidence de M. Bernard LE BON, Maire,

Membres Présents :

Mrs : LE BON Bernard, DEIVASSAGAYAME Antoine, FOUQUE Bruno, OXYBEL Pierre-Heulier, RENAUD Erick, MARIE Marvin, HAMIDOUCHE Beddredine, LE BON BARATTA Emeric, GILLES Yannick, SILVA-LASSON Mickaël, NOEL Pierre, MEFFERT Jean-Christophe, DELCROIX Dominique

Mmes : MWONGERA Emmanuelle, CHABOT Elisabeth, PENNONT Sandra, BETKOWSKI (DEMARE) Urszula, COURTOT Véronique, MIGNON Nelly, LEREBOURS Myriam, DAHMANI Lilia Louiza, PELLAN (BURY) Jessica, CALVO ALVAREZ (COEURDEVÉY) Maria Pilar, TACON Virginie, LESOILLE Celya, LAMPIN Francine

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ODOROWSKI Alexandre a donné pouvoir à M. Bernard LE BON

Secrétaire de séance : Mme LESOILLE Celya

2026-026 : Détermination du nombre d'Adjointes au Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-1 et L 2122-1,

CONSIDERANT le fait que le nombre de conseillers formant l'effectif légal du Conseil Municipal de Bruyères-sur-Oise est de vingt-sept,

CONSIDERANT le fait que le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,

CONSIDERANT le fait que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints,

CONSIDERANT la proposition de fixer à 7, le nombre d'adjoints pour la commune de Bruyères-sur-Oise,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article unique : De déterminer à 7 postes, le nombre d'Adjointes au Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le 23/03/2026

Le Maire
Bernard LE BON

